ASSOCIATION DES ASSISTANTES MATERNELLES DE LA CHARENTE
2 Impasse du Bégaud – 16600 TOUVRE
Tel : 07.50.49.46.46 ou 06.04.07.19.55 ou 07.50.30.12.66
Responsable mutuelle complémentaire : 06.31.56.99.57
Mail : assodep16@gmail.com Site : www.assodep16.fr assistantes maternelles de la Charente

ADHESION 2024
Validité du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

COORDONNEES de l'association
1ere adhésion :• Renouvellement d'adhésion :• Résiliation d'adhésion :•

Titre de l'association :……..

Président :
Nom : …….....Prénom :……
☏ Fixe :……☏ Portable :…….……

Adresse du siège social :

Code postal : Ville :…….

Secrétaire : Nom : …….Prénom : …….
☏ Fixe : ☏ Portable :…….

Trésorière : Nom : …….Prénom : …….
☏ Fixe …….☏ Portable : ……

Email de correspondance n°1 (Obligatoire):…….

Email de correspondance n°2 (Obligatoire):…….

Règlement par chèque à l'ordre de l'association des assistantes maternelles de la Charente.
•Adhésion : **10,00 €** par adhérent

Nombre d'adhérents : Montant du chèque :
N° du chèque : Banque :
Réglé le :……. /……/…… **[à régler au plus tard le 31/12/2023]**
Les règlements par chèque seront encaissés à compter de Janvier 2024.

Signature du président ou du trésorier

Il devra être automatiquement joint la liste avec les coordonnées de tous les membres adhérent(e)s à cette dite association.

- La commande des agendas Bébé Nounou au prix de **3,20€** l'unité.
  Commande de ……...unité(s) soit ……€

CARTE CEZAM

Depuis le 1er janvier 2022, des avantages sociaux et culturels ont été signés grâce aux partenaires sociaux. Vous avez accès à la carte CEZAM gratuitement. Pour cela inscrivez vous sur : www.asc-loisirs-emploidomicile.fr/accueil.

En ce qui concerne les adhésions qui arriveraient en cours d'année, renvoyer impérativement un nouveau bulletin dument complété, accompagné du règlement et de la liste remise à jour.
Cette liste devra être envoyée par e-mail et accompagnée de la convention annuellement signée.
Si des adhérent(e)s de votre association bénéficient de la mutuelle complémentaire, joindre obligatoirement, pour les membres actifs :

- la décision d'agrément pour celles qui étaient en renouvellement pendant l'année 2023.
- Une attestation sur l'honneur en ce qui concerne leur activité (à fournir tous les ans).

Prière de nous fournir la liste de vos adhérentes sur la fiche jointe
Cette adhésion fera office de facture ou de reçu.